



CIRCULAIRE N° 164 du 8 septembre 2003.

Objet : Plans de déplacements scolaires et mobilité scolaire

Réseaux : Tous

Niveaux et services : FOND (Mat/Prim/Ord) en Région wallonne

Période : année scolaire 2003/2004

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs des Provinces ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres de la Région wallonne ;
- Aux Membres de l'Inspection de l'Enseignement fondamental de la Communauté française ayant en charge des écoles situées en Région wallonne ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires organisées par la Communauté en Région wallonne et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires officielles subventionnées par la Communauté en Région wallonne et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires libres subventionnées par la Communauté en Région wallonne et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;

Pour information :

- Aux Organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux Associations de parents ;
- Aux membres des Conseils de participation ;
- Aux centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française en Région wallonne

Autorités : Min. **Signataires :** Jean-Marc NOLLET et José DARAS

Gestionnaire : Cabinets des Ministres

Personnes-ressources : Dominique ROSSI ON (Ministre Nollet), Nine MURET (Ministre Daras)

Référence facultative :

Nombre de pages : texte : 3 annexe : 1 dépliant.

Téléphone pour duplicata : Agers : 02/213.59.11 – Site web : www.enseignement.be

Mots-clés : Sécurité routière, mobilité scolaire.



Bruxelles, le 8 septembre 2003.

Objet : Plans de déplacements scolaires pour une mobilité durable

Madame, Monsieur,

Nous nous réjouissons de constater que de plus en plus d'écoles s'investissent et obtiennent les conditions d'une meilleure mobilité aux alentours de leur établissement. Plans de déplacements scolaires, passages pour piétons, zone 30, partenariat avec la police, les autorités communales et les associations citoyennes...sont autant d'exemples de réalisations concrètes qui ont vu le jour grâce à l'initiative des acteurs scolaires.

A quelques jours de la quatrième édition de la Semaine de la Mobilité¹ qui se déroulera du 16 au 22 septembre prochain, il nous a semblé d'autant plus important de revenir sur cette thématique. Cette semaine sera en effet l'occasion pour les pouvoirs organisateurs, directions d'écoles, les enseignants, les parents et les élèves de concrétiser ou de réitérer leur engagement en faveur d'une mobilité plus durable.

Plans de déplacements scolaires : un guide pour vous aider

Dans une grande partie de la Wallonie, les élèves, les parents et enseignants qui empruntent le chemin de l'école sont quotidiennement confrontés à des problèmes de circulation et au sentiment d'insécurité, voire à l'insécurité objective que ces trajets engendrent.

Sécurité routière, environnement, ... il était plus que temps de prendre conscience de ces enjeux et d'adopter une série de mesures pratiques, comme l'ont fait déjà la plupart des pays voisins (Grande-Bretagne, Italie, etc.).

Parmi celle-ci, nous tenions à rappeler l'existence d'un guide intitulé « **Outils pour réaliser un plan de déplacements scolaires** ». Un exemplaire de guide a déjà été envoyé au mois de mai dernier dans toutes les écoles de la Région wallonne. Pour rappel,

¹ Toutes les informations relatives à la Semaine de la Mobilité sont disponibles à l'adresse : <http://semaine.mobilite.wallonie.be>

il décrit une série d'outils qui vous permettront d'amorcer un changement durable de la situation que vous rencontrez actuellement.

Concrètement, vous y trouverez une méthode de travail permettant de mieux répondre aux problèmes de transport auxquels est confrontée l'école, ou plusieurs écoles d'une même zone. Une série de réponses adaptées à la situation y sont proposées.

Des fiches pratiques exposent de façon simple un grand nombre d'actions que vous pouvez mettre en œuvre suite à l'élaboration du plan, qui concernent avant tout des actions de sensibilisation et de modification de comportements des acteurs impliqués mais aussi qui mettent en évidence des améliorations à apporter aux infrastructures. Le guide rend également compte du travail déjà réalisé dans 10 écoles-pilotes, et identifie les leviers et les freins qui sont apparus dans ces expériences.

Un « répertoire de bonnes adresses » vous permet d'entrer en contact avec tous les acteurs qui peuvent vous aider dans la réalisation d'un plan.

Pour vous le procurer : contactez la Direction de la Communication du MET (Ministère wallon de l'Équipement et des Transports) au 081.40.84.80.

Un brevet du cycliste : un projet pilote

Dans le cadre des Plans de Déplacements scolaires, un brevet du cycliste va être lancé dès septembre. Ce brevet sera lancé à petite échelle dans une série d'écoles qui se sont déjà engagées dans un Plan de déplacements scolaires. Cette expérience-pilote sera menée en partenariat avec l'I BSR et les Maisons des cyclistes.

Sur base des résultats de cette expérience-pilote, dont nous vous tiendrons informés, nous espérons voir le brevet cycliste entrer progressivement dans toutes les écoles avec le même succès que le brevet de natation.

A toutes fins utiles, vous trouverez ci-joint un dépliant relatif à ce brevet pilote. Ce document contient une série d'informations ayant trait au vélo qui pourront vous intéresser si vous désirez entamer une démarche en faveur du vélo à l'école.

Pour conclure, nous vous invitons donc à être attentifs à ce Guide « Plan de déplacements scolaires » qui est mis à votre disposition. Nous vous encourageons également à vous mobiliser à travers notamment cette Semaine de la Mobilité, en faveur d'une mobilité durable, toujours plus respectueuse de l'enfant et de la vie. Nous vous remercions d'avance pour votre investissement.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'José Daras', with a long horizontal stroke extending to the left.

José DARAS
Ministre des Transports,
la Mobilité et de l'Énergie

Jean-Marc NOLLET
Ministre de l'Enfance, chargé de
de l'enseignement fondamental,
de l'accueil et des missions
confiées à l'ONE

POURQUOI UN BREVET DU CYCLISTE ?

Se déplacer à vélo implique un apprentissage tant du point de vue des connaissances du code de la route que de la maîtrise de son vélo. De là, l'idée de créer un Brevet du Cycliste, comme il existe un brevet de natation.

Un brevet à l'école implique à la fois une formation de qualité et un apprentissage identique pour tous les enfants.

Le vélo, c'est :

1. Le "vélo plaisir" pour les balades entre amis et en famille.
2. Le "vélo santé" car il permet de faire de l'exercice et donc d'être un peu moins sédentaire.
3. Le "vélo au quotidien", par exemple, peut être utilisé pour les déplacements vers l'école.

En 2003-2004, une série d'écoles, impliquées dans un "Plan de Déplacements

Scolaires" destiné à rendre plus fluide et plus sûr l'accès à l'école, sont invitées à organiser ce brevet avec l'aide des partenaires cités dans ce dépliant.



LE BREVET DU CYCLISTE, C'EST QUOI ?

C'est un document obtenu suite à un apprentissage donné au sein de l'école par les enseignants formés par l'Ecole Wallonne de Moniteurs de Vélo-Ecole du GRACQ et l'Institut Belge pour la Sécurité Routière: apprentissage contrôlé par un test dans l'environnement proche de l'école qui sera l'occasion de vérifier les compétences de chaque enfant à se déplacer à vélo dans la circulation.

Le **BREVET** a pour objectif de former les élèves de 5^{ème} primaire à l'usage du vélo. Les thèmes qui seront traités à l'école sont: le code de la route, l'équipement et la mécanique du vélo, les pièges de la circulation, l'attitude à acquérir dans le trafic, l'habileté à vélo.

Ce type de brevet existe déjà en Angleterre, au Grand-Duché de Luxembourg, au Danemark et ailleurs.

C'est une expérience-pilote proposée par la Région wallonne et la Communauté française, soutenue par l'IBSR

et avec l'aide d'associations actives en matière de mobilité douce.



COMMENT et avec QUI ?

